charte de l’APF

comme il est écrit dans la déclaration universelle des droits de l’homme :

l’APF travaille au respect de la personne avec handicap

une personne avec handicap ou malade est d’abord une personne

la personne avec handicap a les mêmes droits que tout le monde

la personne avec handicap fait ses choix de vie

l’APF est indépendante de la politique et de la religion

l’APF revendique :

la personne en situation de handicap doit pouvoir aller où elle veut

une meilleure prise en compte des préoccupations des familles

le droit à avoir des aides (argent, personnes, matériels)

une meilleure prévention et information sur les droits et le handicap

l’APF développe :

une société plus accueillante

l’égalité des personnes partout et quel que soit leur handicap

la solidarité entre les gens

l’écoute et l’accueil des personnes et des familles

l’APF s’engage :

l’adhérent est très important

tout le monde peut dire ce qu’il veut

l’APF veut faire grandir l’association

l’APF défend les droits des personnes et des familles

l’APF veut des services de qualité

l’APF est présente partout en France

L’APF s’oblige :

l’APF fait très attention à bien utiliser l’argent

l’APF informe les gens qui lui donnent de l’argent

l’APF dépense l’argent pour des choses importantes